



Fondation vaudoise pour  
l'accueil des requérants d'asile  
Siège administratif  
Avenue de Sévelin 40  
1004 Lausanne  
Tél. 021 557 06 00  
Fax 021 557 06 09



## Communiqué de presse

---

Lausanne, le 4 décembre 2007

### La Fareas a achevé sa mue et devient EVAM

**La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas) deviendra l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette transformation est liée à l'application de l'article 9 de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) adoptée par le Grand Conseil vaudois le 7 mars 2006.**

Le nouvel établissement de droit public reprendra l'intégralité des missions et des engagements de l'ancienne fondation de droit privé. Sa direction et son organisation interne ne changent pas. Le nouveau statut juridique de l'EVAM marque l'aboutissement d'un processus engagé début 2005 avec le projet de réorganisation interne de la Fareas maintenant achevé, et qui s'est déroulé en parallèle au développement du cadre légal.

Au cours des deux dernières années, la Fareas a traversé de nombreuses mutations, qui ont été analysées par l'Unité de conseil et d'appui en organisation et management (UCA) de l'Etat de Vaud. Dans son rapport paru en septembre 2007, l'UCA relève plus d'une centaine de réalisations engagées depuis 2005, dont certaines à fort impact (voir [www.fareas.ch](http://www.fareas.ch)), comme :

- les décisions administratives avec voies de recours dans le cadre de la LARA
- l'organisation de phases pour l'accueil, la socialisation et le séjour des requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire
- l'organigramme matriciel et la standardisation des prestations
- l'établissement d'une convention de subventionnement annuelle fixant clairement les engagements de l'Etat et de l'établissement
- l'amélioration de la coordination et des échanges d'information avec les partenaires cantonaux, communaux, institutionnels et bénévoles
- la sécurisation de l'assistance aux bénéficiaires, grâce à un guide d'assistance simplifié et à la mise en place de commandes d'assistance financières (CAF) formalisées sur un rythme mensuel
- la création d'un centre pour mineurs non accompagnés

Parmi les réalisations de la Fareas qui permettent de positionner l'EVAM naissant comme une institution moderne, il faut encore relever la restructuration complète de ses bureaux avec un centre administratif à Lausanne et trois antennes de secteur à Renens, Clarens et Yverdon, dans des locaux aménagés pour améliorer l'accueil des clients. Relevons également les nombreux développements informatiques qui ont abouti récemment dans le but d'améliorer la production des décomptes d'assistance, la gestion des ressources humaines et la communication interne.

L'UCA estime que « la plupart des principes de fonctionnement et autres modes opérationnels ont été déployés », mais identifie également « un solde de mesures qui doivent encore être mises en œuvre ». Ces recommandations ont été regroupées par thèmes et planifiées par la direction de la Fareas comme objectifs prioritaires de l'EVAM en 2008. L'établissement d'un plan stratégique pour les années à venir, la cartographie des processus et procédures, l'amélioration de l'accueil des nouveaux collaborateurs et la mise sur pied d'un véritable site internet sont notamment en projet.

La première année de l'EVAM sera par ailleurs consacrée à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur l'asile votée par le peuple suisse en 2006. L'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés et l'intégration des personnes admises à titre provisoire sont les deux grandes volets de cette mise en œuvre.

**Questions** Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication, tél. 021 557 06 06